

Liste des requérants

Ferme Pierre Fiset

Cécile Richard

Charles Demers

Conseil régional de l'environnement – Région de la Capitale-Nationale

St Augustin 11 Sept 2005.

M. le Ministre
 M. Thomas J. Mulcair.



Objet: Projet de réaménagement de la 367 entre
 St Augustin-de-Desmaures et Ste Catherine de la Jacques-C.

Bonjour.

Par la présente, je vous demande
 la tenue d'une audience publique
 concernant ce projet.

Nous sommes principalement touchés par ce
 projet. 4.9 hectares seront divisés en deux
 ce qui va mettre en péril l'avenir de notre
 ferme de plus un champ sera situé dans
 un triangle pour y avoir accès, ce qui
 sera très dangereux. Une partie de notre
 bois qui nous sert de tor de chauffage
 va être anéanti.

Pour survivre cela occasionnera d'énormes
 dépenses pour assurer la continuité de
 la ferme.

Voici quelques raisons

- 1: L'avenir de notre fils est compromis
- 2: On en vient pas compte.
Le respect du patrimoine, le Zone agricole
la qualité de vie
l'environnement destructeur d'habitat
naturel des chevreuils, sources d'eau etc.
- 3: La sécurité ne sera pas améliorée
c'est simplement transporter le
problème de place.
- 4: Les travaux de dépenses 11 milliards
pour améliorer la sécurité, il y a des
solutions existantes à moindre coût
- 5: Le ministère des Transports a déjà acquis
des terrains le long de cette route par
expropriation, même une maison a été
déplacée et les travaux n'ont jamais été faits
- 6: Plusieurs variantes ont été étudiées il y en
a une qui aurait moins d'impact
sur le milieu agricole et forestier.

Ce n'est que quelques unes des raisons
car il serait trop long de les

enumerer toutes.

Je ne puis pas pointer l'amélioration
de la pauvreté mais il y a d'autres
solutions qui peuvent être adoptées
et même plus efficaces et surtout
moins coûteuses.

En espérant que mon prié au Cœur
sera entendu.

Veillez agréer mes plus sincères
salutations

de Julie Proche. Tant
pour Arme Pierre Tant

St Augustin



Réaménagement de la route 367 entre
 Saint-Augustin-de-Desmaures et
 Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
 St-Augustin-de-Desmaures 6211-06-106

Cabinet du ministre de
 l'Environnement

2005-10-17

Cécile Richard

Saint-Augustin-de-Desmaures, le 12 octobre 2005

Monsieur Thomas Mulcair
 Ministre de l'Environnement
 675, blvd. René Lévesque Est,
 30^e étage, G1R 5V7

Objet : demande d'audience publique relative au réaménagement de la route 367 à Saint-Augustin-de-Desmaures

Monsieur le ministre,

Le 27 avril dernier, nous vous avons fait parvenir une lettre afin de vous faire connaître notre désarroi relativement au projet de réaménagement de la route 367. Depuis ce temps, nos sentiments de colère et de frustration sont encore bien présents, car pour faire place à votre route, vous allez détruire une partie de notre propriété, un véritable paradis, que nous avons construit en plus de vingt cinq années de dur labeur.

Permettez-moi de vous montrer, avec ces quelques mots, ce dont vous allez nous priver en réalisant le projet de contournement de la route 367, projet que je qualifie comme étant une véritable piste d'accélération.

Monsieur Mulcair, en autorisant la réalisation du projet, vous allez amener, en plein milieu de notre cour arrière, à peine à dix pieds de notre piscine, une route provinciale qui prendra la place d'un site extraordinaire qui se compose de plus d'un millier d'arbres qui s'étendent sur plus de trois kilomètres. Sachez, Monsieur le ministre, que plusieurs de ces arbres, dont plusieurs se trouvent directement sur notre propriété, ont plus d'une centaine d'années d'existence.

De plus, vous allez nous priver d'une rocaïlle naturelle qui compte plus d'une centaine de pierres recouvertes de mousse qui s'y est installée au fil des années. Cette rocaïlle magnifique est directement située sur notre terrain et exactement à l'endroit où vous voulez implanter votre voie d'asphalte et de béton.

Ceci n'est qu'un aperçu du site que nous nous étions promis de contempler à chaque jour de notre retraite. Nous avons travaillé toute notre vie pour pouvoir profiter, sur notre propriété, d'un confort paisible qui, à cause de ce projet, est maintenant menacé par la construction de cette route qui sera, semble-t-il, jonchée d'un mur de béton. Admettez, Monsieur Mulcair, que nous y perdons au change! Ne croyez-vous pas que, dans une société libre comme la nôtre, notre droit de conserver ce que nous avons si difficilement acquis est considérablement bafoué!

De plus, le ministère de l'Environnement annonçait le 24 avril dernier, dans un article publié dans le journal *l'Appel*, la signature d'une entente avec la Ville de Québec visant la protection et la mise en valeur des milieux naturels boisés sur son territoire. Or, nous estimons que l'élaboration de ce projet est contradictoire avec l'entente de protection des sites boisés annoncée par le ministère de l'Environnement et nous espérons du ministère son entière collaboration afin que ce projet de réaménagement soit révisé dans le but de respecter davantage l'agriculture, la faune, le patrimoine, l'environnement de même que la qualité de vie des citoyens touchés par le projet.

Par ailleurs, nous invitons votre ministère à la prudence, car nous ne croyons pas que cette dépense de 11 millions de dollars améliorera notre sécurité et celle des usagers de la route 367. Cette nouvelle route n'aura pour seul effet que de favoriser les excès de vitesse pourtant déjà remarquables sur l'actuelle route. Le ministère crie haut et fort que la principale cause des accidents au cours des dernières années est la vitesse, mais contrairement, il veut offrir aux conducteurs une véritable piste d'accélération qui représentera un risque important.

Ainsi, nous estimons qu'un investissement moindre sur l'infrastructure actuelle ajouté à une réduction de la limite de vitesse, une signalisation adéquate et une surveillance policière accrue augmenteraient davantage la sécurité des usagers tout en respectant l'agriculture, la faune, le patrimoine, l'environnement de même que la qualité de vie des riverains. Cependant, le ministère n'a même pas tenté de telles améliorations, voyant ainsi le bilan meurtrier de la route 367 s'aggraver sans cesse.

En ce sens, en vos qualités de ministre, vous devez aussi savoir, que la surveillance policière sur cette parcelle de la route 367 est quasi inexistante : depuis 1979, nous voyons des voitures de patrouille effectuer de opérations radar environ une fois par an. Alors il semble qu'avant de dépenser l'argent des contribuables sur une infrastructure qui n'améliorera sans doute pas leur sécurité, nous vous invitons à apporter des changements mineurs et beaucoup moins onéreux qui assureraient d'avantage la sécurité des citoyens.

Enfin, mon mari et moi considérons ce projet irrecevable, inacceptable et inhumain, car il va à l'encontre de tous ces beaux principes de conservation et de protection de la faune et de l'environnement que nos autorités défendent haut et fort. Par ailleurs, nous sommes très inquiets quant à notre sécurité et celle des usagers de la route 367.

Nous serions très heureux d'avoir votre appui dans ce dossier. Dans cette attente, veuillez accepter, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.



Cécile Richard

Saint-Augustin, le 15 octobre 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous vous demandons la tenue d'une audience publique pour le *projet de réaménagement de la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier* présenté par le ministère des Transports.

Depuis plus d'un an, le MTQ nous démontre les risques que représentent ce tronçon de la route 367. Nous croyons qu'il serait possible d'agir promptement avec un budget inférieur à celui proposé pour améliorer la sécurité routière. Il est urgent de promouvoir les comportements sécuritaires, d'informer les utilisateurs des risques actuels, de réduire et de contrôler la vitesse des automobiles pour permettre d'accroître, à peu de frais et à court terme, la sécurité. La stratégie de contournement du MTQ propose le sacrifice de propriétés, de terres agricoles et de zones forestières car la réduction de la vitesse ne coïncide pas avec le principe conducteur d'amélioration de la fluidité de la circulation. Les pertes sont toujours trop grandes lorsqu'on touche à une terre qui abritent les rêves d'enfants et des projets de culture ... C'est un viaduc qui remplacera la maison des voisins !

Nous sommes directement concernés par ce projet puisque notre résidence se retrouvera dans un triangle formé par le prolongement de la route Notre-Dame, l'ancienne et la nouvelle route 367. Pour ma famille, notre qualité de vie sera assurément détériorée. Le projet détériorera le climat sonore des riverains qui resteront riverains à la suite des travaux. Pour ma part, j'ai peur de ne pas m'entendre avec l'environnement sonore dans lequel on se retrouvera durant les travaux et à la suite des travaux. Nous serons aux premières loges d'un chantier pendant plus de deux ans.

Le projet propose d'améliorer la sécurité entourant le transport scolaire de mes enfants trop tard. À tous les jours, actuellement, mes enfants et ceux de mes voisins courent inutilement de trop grands risques... Les utilisateurs sont peu encadrés et mal informés des risques et des moyens pour prévenir une tragédie. Sans réduire la vitesse, nous ne croyons pas à l'amélioration de la sécurité.

La tenue d'une audience publique permettra assurément de faire la lumière sur le meilleur chemin à prendre dans l'intérêt des riverains, des utilisateurs et du développement durable.

Pour la famille Dumais Demers,



Charles Demers

Réaménagement de la route 367 entre
Saint-Augustin-de-Desmaures et
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
St-Augustin-de-Desmaures 6211-06-106



Québec, le 14 octobre 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005 -10- 17

**Objet : Demande d'audiences publiques – projet de réaménagement de la route 367 entre
Saint-Augustin-de-Desmaures et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale (CRE-Capitale nationale) souhaite par la présente vous demander la tenue d'audiences publiques pour le projet de réaménagement de la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Après consultation des documents déposés et discussions avec des citoyens concernés par le projet du ministère des Transports (MTQ), il nous apparaît que ce projet n'est pas justifié, qu'il ne répond que partiellement au problème de sécurité et est contraire aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

En effet, le MTQ, promoteur du projet, semble accorder une importance démesurée à la fluidité de cette route plutôt qu'à la sécurité des utilisateurs. D'autres mesures moins coûteuses, notamment la réduction de la vitesse (par différents moyens) permettraient par ailleurs de régler concrètement les problèmes de circulation. La solution proposée n'est pas non plus exempte de risques. Le design proposé de quasi autoroute favorisera en effet d'importants excès de vitesse. Dans ce contexte, les expropriations projetées nous apparaissent d'autant plus inacceptables.

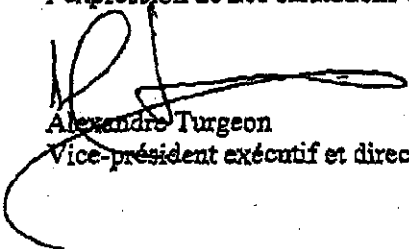
Par ailleurs, la fluidité recherchée par le MTQ ne ferait qu'encourager l'étalement urbain dans les municipalités desservies par cette route ce qui est contraire aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement. Ce projet semble donc être davantage une réponse à des demandes de promoteurs immobiliers que motivé par de réelles intentions d'améliorer la sécurité.

La perte de terres agricoles et surtout d'une érablière, même de petites superficies, nous apparaît également inacceptable. Ces territoires constituent une richesse collective à préserver, sans compter qu'il s'agit du gagne-pain de familles touchées par le projet.

Nous souhaitons donc qu'un mandat d'audience ou de médiation soit confié au Bureau d'audiences publiques en environnement afin d'étudier un meilleur scénario. Enfin, nous tenons à

souligner que le CRE-Capitale nationale n'aurait pas demandé la tenue d'audiences si le scénario présenté dans l'étude d'impacts avait été retenu. Aussi, le gouvernement peut éviter ces audiences en demandant au MTQ de refaire ses devoirs.

Espérant le tout conforme à vos besoins, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de recevoir l'expression de nos salutations distinguées.



Alexandre Turgeon
Vice-président exécutif et directeur général